10ème Année N° 226 27 Mars 1958



DLP 27-3-58 272435

BULLETIN TECHNIQUE

de la Station d'Avertissements Agricoles

RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON
Téléphone : FRanklin 20 56

C. C. P. LYON 9430-12 — Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

ATTENTION: Ce bulletin est irrévocablement le dernier que recevront les abonnés de 1957 n'ayant pas renouvelé leur abonnement pour 1958!

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POMMIER: Dans la moitié est de la Circonscription, les germes(ascospores) de la maladie sont arrivés à maturité en grandes quantités depuis deux semaines environ, mais la végétation du pommier est seulement maintenant vulnérable à la tavelure.

Dans la moitié ouest, les ascospores arrivent à maturité dans la proportion de plus de 50% dans les zônes les plus arrosées, dans une moins grande proportion dans les zônes plus sèches.

En conséquence, un premier traitement (voir liste des produits sur le bulletin précédent) devra être appliqué aux dates suivantes:

- avant le 6 avril: régions 1, 13 et 14 de la Loire
  régions 142, 149 et 152 de l'Ardèche ainsi que 148
  régions 132 et 134 de la Drôme
- dès réception de ce bulletin: dans les autres régions

TAVELURE DU POIRIER: Les ascospores de cette maladie parviennent progressivement à un degré de maturité apte à provoquer des contaminations primaires.

D'autre part des conidies restent encore dans les pustules consécutives aux attaques de 1957 sur rameaux.

Le 2ème traitement devra être appliqué dès apparition nette du blanc des pétales au sommet des boutons (stade E 1 de Fleckinger).

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER: On devra profiter du traitement contre la tavelure pour adjoindre un produit (bouillie sulfocalcique, soufre ou Karathane) contre l'Oïdium qui trouvera un terrain très favorable dans les pousses qui vont se développer à la faveur du réchauffement.

PHYTOPTE DU POIRIER: Cet acarien qui provoque sur les jeunes feuilles des taches épaissies, allongées, d'abord rougeâtres puis noires, a provoqué en 1957 des dégâts quelquefois importants sur les pédoncules floraux eux-mêmes. Il sera prudent d'étendre

P. 1222

cette année le traitement d'urgence à toutes les plantations. On utilisera un soufre micronisé; le kelthane parait donner également de bons résultats contre ce ravageur.

CECIDOMYIE DU POIRIER (poirettes calebassées)

Un traitement (D.D.T. H.C.H. ou Lindane) devra être appliqué dès réception dans les plantations sujettes aux attaques de cet insecte.

HOPLOCAMPE DU POIRIER (ver cordonnier)

Un traitement à l'aide d'un des produits indiqués dans le bulletin N° 225 devra être appliqué dès la chute des pétales.

GELEES DE MARS ET MONILIA DE L'ABRICOTIER: Les gelées quelquefois intenses qui se sont produites au cours du mois de Mars se sont traduites par des dégâts variables: dessèchement du pistil ou de toute la fleur, développement insuffisant du pistil, réduction des pétales, etc... Certains de ces dégâts pourraient être attribués par erreur au Monilia ou aux antiparasitaires. Seul l'aspect ultérieur de la végétation fournira la réponse.

Sur les abricotiers dont les fleurs n'ont été que partiellement détruites par le gel, il sera prudent d'appliquer encore un traitement à la chute des pétales.

TEIGNE DU CERISIER
PSYLLE DU POIRIER
XYLEBORE

Pour ces trois ravageurs, nous rappelons les recommandations du bulletin N° 225.

ERINOSE DE LA VIGNE: Ces taches cloquées feutrées colorées en blanc, rose ou brun, apparaissent chaque année en plus grand nombre sur les feuilles et même en 1957 sur les pédoncules. Elles présentent alors un grave danger de destruction de la grappe. Les soufres sont suffisamment efficaces pour enrayer ces attaques à condition d'être appliqués dès le débourrement. Le traitement doit être renouvelé à l'apparition de la grappe.

NOCTUELLE DE LA VIGNE (ver gris)

Cet insecte, qui dévore les bourgeons au débourrement, est de plus en plus répandu, dans le nord du Beaujolais notamment.

Nous rappelons que les appâts composés de son auquel est incorporé un produit à base d'H.C.H., de chlordane ou d'aldrine et déposés autour du collet de chaque cep constituent le procédé de lutte le plus efficace.

Les appâts devront être déposés dès les premiers signes du débourrement et de préférence le soir ou à la tombée de la nuit.

Doses d'utilisation	(H.C.H.:	1kg de matière active
pour 100kg de son	(Aldrine:	2kg de matière active
	(Chlordane:	5kg de matière active

REMARQUE GENERALE: de nombreuses combinaisons peuvent être effectuées entre les divers traitements ci-dessus, dans les limites de compatibilité des produits.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD